



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2018-184-4 modifiant le plan d'urbanisme

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 9 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le projet du règlement numéro 2018-184-4 modifiant le plan d'urbanisme comme suit :

Description de la zone concernée :

Le secteur est situé au nord du chemin Rhéaume et à l'ouest de la rue Principale, dans la portion nord du périmètre d'urbanisation.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

D'incorporer les dispositions du règlement no URB-2015-6-2018 modifiant le schéma d'aménagement révisé no 205, soit de modifier le plan d'affectation du sol afin :

- d'agrandir la délimitation du périmètre d'urbanisation à même une partie de la zone agricole permanente ;
 - d'agrandir la délimitation de l'affectation « Noyau villageois » à même une partie de l'Affectation « Agricole ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi, le 13 novembre 2018 à 19h00 à l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel, quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
 3. Le projet de règlement peut être consulté à mon bureau, aux heures habituelles d'ouverture.
 4. Ce projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire

Fait et donné à Saint-Michel, ce 12^e jour du mois d'octobre 2018.

(s) Caroline Provost

Caroline PROVOST

Secrétaire-trésorière adjointe

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 7 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)